

PRÉFET DE L'AISNE

Sous-préfecture de Château-Thierry

Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site du 31 janvier 2018 de la société VALOR'AISNE à GRISOLLES

La réunion a été présidée par Monsieur Ronan LEAUSTIC, sous-préfet de Château-Thierry.

Étaient présents :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES:

- M. PARADOWSKI Maire de GRISOLLES
- M. MEUNIER Maire adjoint de GRISOLLES
- M. HAY Maire d'EPAUX BEZU
- M LEVEQUE Maire de ROCOURT SAINT MARTIN

REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE:

- M. RIGAUD Vice-président VALOR'AISNE
- M. GANDON Vice-Président VALOR'AISNE
- M. WALKOWIAK Vice-président VALOR'AISNE
- M. LITTIÈRE Directeur Général de VALOR'AISNE
- Mme PETIT VALOR'AISNE
- M. BUISINE Responsable exploitation VEOLIA
- M. THUILIER VEOLIA

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

- M. PERRIN de l'association « Vie et Paysages »
- M. LEURS de l'association «Vivre à Grisolles »
- Mme PREVOST de l'association «Vivre à Grisolles »

Représentants des services de l'État:

- M. LEAUSTIC Sous-préfet de Château-Thierry
- Mme CATELLE Sous-préfecture de Château-Thierry
- Mme DI NATALE DREAL des Hauts-de-France
- Mme POIRETTE DDT de l'Aisne

Excusés: ARS

Ordre du jour:

- Approbation du CR de la CSS du 7 juillet 2017
- Bilan d'activité 2017 de Valor'Aisne
- Actions de la DREAL en 2017
- Questions diverses

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance par un tour de table.

1 – PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ 2017 DE VALOR'AISNE

M. BUISINE présente le bilan de l'exploitation du site sur l'année 2017. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Mme PREVOST demande à faire le point sur le piézomètre PZ1 (piézomètre vide).

Mme PETIT indique que le PZ1 reste sec. Une vérification a eu lieu en juillet 2017 par un hydrogéologue agréé, le niveau relevé était de 5 à 10 cm. La procédure à mettre en place lors d'un prélèvement consiste à vider le piézomètre deux fois avant de faire le prélèvement afin de ne pas fausser l'analyse. Cette procédure est difficile à mettre en place sur le PZ1. Celui-ci ne se remplit pas lorsque qu'on le vide. Le rapport définitif de l'hydrogéologue n'est pas encore sorti mais les premières conclusions indiquent que le site n'a pas d'impact sur les eaux superficielles.

Mme PREVOST s'interroge sur la possibilité de creuser plus profondément au niveau du piézomètre PZ1 afin de capter plus d'eau.

Mme PETIT indique qu'il y a une autre nappe qui est présente plus profondément, et que si l'on creuse plus profondément, on risque de ne pas capter l'eau de la nappe souhaitée.

Mme PETIT indique également que le piézomètre PZ5 présente des résultats d'analyses différents des autres piézomètres. Une recherche est en cours afin de déterminer les causes de cet écart.

Une des hypothèses serait que les valeurs relevées s'expliqueraient par l'activité de la tuilerie ayant fonctionné autrefois sur l'emplacement du site.

Mme PETIT communique ensuite les résultats d'analyses de l'ensemble des piézomètres et précise que les valeurs mesurées sont semblables à ce qui avait été mesuré à l'état initial.

M. PERRIN demande si une présentation officielle des conclusions de l'hydrogéologue agréé sera faite à la prochaine CSS.

Mme PETIT le confirme et précise que les résultats seront communiqués par rapport à l'ARS.

M. le Sous-Préfet propose de plus que l'ARS soit présente à la prochaine CSS pour discuter de ce sujet.

Mme PETIT présente ensuite les problèmes rencontrés sur le site concernant la gestion des lixiviats :

- colmatage au sein du réseau de collecte des lixiviats qui a impliqué l'intervention d'un scaphandrier dans les puits de lixiviats afin de décolmater les conduits,
- installation d'une pompe dans l'alvéole 6 afin d'évacuer les lixiviats vers les installations de traitement, car le curage n'a pas permis de rétablir la liaison entre l'alvéole 6 et l'alvéole 5,
- installation prévue de pompes dans les alvéoles 4, 2 et 1 afin de sécuriser le système d'évacuation des lixiviats.

Le 15 décembre 2017, la combinaison du colmatage présent entre l'alvéole 6 et l'alvéole 5 et des intempéries a provoqué un débordement de lixiviats sur le côté de l'alvéole 6. Cet incident a donné lieu à une visite de la DREAL.

M. LITTIERE précise que les pompes (installées ou à venir) sont des pompes pneumatiques car idéales pour les conditions de pression et de température relevées au fond des alvéoles. Il indique également que la hauteur des diguettes de séparation des alvéoles sera portée à 2 mètres au lieu des 1,20 mètres actuels.

M. HAY estime que le relèvement des diguettes ne fait que décaler le problème dans le temps et que s'il y a débordement des lixiviats au-dessus d'une diguette de 1,20 m, alors il y aura débordement des lixiviats à 2 mètres un peu plus tard dans le temps.

M. RIGAUD rappelle que les lixiviats sont montés en charge dans l'alvéole à cause d'un bouchon dans le réseau d'évacuation, que ces lixiviats ont été pompés et évacués, ramenant ainsi le niveau de lixiviats dans

l'alvéole 6 à 0cm, et qu'une pompe fonctionnant en permanence a été mise en place, ce qui empêche le niveau de monter.

Mme PETIT précise que les conditions météorologiques rencontrées ces derniers mois sont exceptionnelles. Le site a reçu plus de 50 % de la pluviométrie annuelle en trois mois.

- M. HAY demande si un contrôle de la hauteur des lixiviats est réalisé.
- M. BUISINE précise qu'un contrôle est fait une fois tous les 15 jours alors que la réglementation n'impose qu'un contrôle mensuel.
- M. HAY estime que si le niveau monte, on ne doit pas s'arrêter à la réglementation. Il faut contrôler plus.
- M. LITTIERE explique que vu que les pompes sont bruyantes, si elles ne fonctionnent pas, cela s'entend très rapidement.
- M. HAY souhaite qu'un contrôle des pompes soit réalisé le vendredi soir ainsi que le lundi matin, les incidents arrivant souvent pendant le week-end.
- M. le Sous-Préfet demande si cela est réalisable. Confirmation est faite par VALOR'AISNE.
- M. HAY demande ce qu'il se passerait en cas de fuite sur une pompe.
- M. BUISINE précise que s'il y a une fuite, le lixiviat repart dans les alvéoles. Le site est sur rétention.
- M. PERRIN demande s'il n'y a pas eu une mauvaise conception du site.
- M. LITTIERE confirme l'évidence d'une mauvaise conception.
- M. PERRIN se demande comment de telles erreurs de conception ont pu être faite alors que de nombreuses Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) existent en France.

Mme PETIT explique qu'à la conception du site, il n'existait pas de retour d'expérience, le premier arrêté ministériel datant de 1997. Maintenant seulement, il commence à y avoir du retour d'expérience, d'autres installations rencontrant des problèmes similaires. Des guides de bonnes pratiques sont seulement en cours de rédaction.

- M. LITTIERE précise que le site rencontre des problèmes techniques et que VALOR'AISNE fait tout pour que cela ne devienne pas un problème environnemental.
- M. le Sous-Préfet souligne la transparence de VALOR'AISNE.
- M. LEVEQUE souligne que le bassin à l'entrée du site ne déborde pas et que l'eau qui s'y trouve est claire alors que d'autres bassins situés en dehors du site sont pleins et sales.
- M. BUISINE explique qu'il tamponne le rejet d'eau pluviale pour avoir la meilleure gestion possible. Il vide le bassin de sortie par intermittence afin d'éviter de noyer Rocourt-Saint-Martin.

<u>2 – PRÉSENTATION DES INSPECTIONS ET DES ACTIONS DE LA DIRECTION RÉGIONALE</u> DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Mme DI NATALE rappelle les missions de la DREAL et présente le bilan des actions de l'inspection depuis la dernière CSS. La présentation est jointe au compte-rendu.

Elle indique dans sa présentation que le 17 octobre 2017, une déchirure de la géomembrane sur l'alvéole 7 a eu lieu.

- M. LEURS demande comment s'effectue la réparation d'une géomembrane.
- M. BUISINE indique que la réparation s'effectue par extrusion (soudure).

Mme DI NATALE présente ensuite les actions de la DREAL suite à l'incident du 15 décembre 2017 : mise en demeure de rétablir l'évacuation des lixiviats et arrêté de mesures d'urgences.

M. le Sous-Préfet souligne la réactivité de VALOR'AISNE et de la DREAL sur les incidents.

M. LITIERE souhaite démontrer la réactivité de VALOR'AISNE en précisant que certaines actions prescrites par l'arrêté de mesures d'urgence ont été mises en place avant signature de l'arrêté par le préfet. Actuellement, des travaux de curage des terres souillés suite au débordement des lixiviats sont en cours.

Mme DI NATALE présente les dossiers qui sont en cours d'instruction en ce qui concerne VALOR'AISNE.

M. HAY demande ce qu'est le substratum.

Mme DI NATALE lui indique que c'est le terrain naturel qui se trouve en dessous des couches de protection des alvéoles.

M. PARADOWSKI demande si l'arrêté de 2016 est rétroactif sur les anciennes alvéoles.

Mme DI NATALE précise que non.

M. HAY insiste sur le fait que le problème d'odeurs persiste.

Mme PREVOST demande s'il y a eu des signalements d'odeurs auprès de la DREAL.

Mme DI NATALE répond que la DREAL n'a reçu aucune plaintes entre septembre et décembre 2017 et a reçu trois signalements en janvier 2018 par M. PILLON.

M. LITTIERE rappelle que VALOR'AISNE a proposé la mise en place d'un jury de nez et qu'il n'y a eu aucun volontaire pour participer à ce jury de nez.

M. le Sous-Préfet demande à ce que soit relancée la mise en place d'un jury de nez et qu'un point soit fait sur ce sujet à la prochaine CSS. Si insuffisance de participants il y a, il en sera pris acte.

Mme PETIT rappelle que faire partie de ce jury de nez implique une formation d'une demi-journée (possibilité de suivre la formation un soir si des personnes travaillent en journée). Le relevé des odeurs par les membres se fait ensuite de manière volontaire, lorsqu'ils le souhaitent. Une participation de l'ensemble des membres sera également demandée sur la même semaine, afin de pouvoir comparer les différents résultats.

M. PARADOWSKI s'engage à trouver 4 personnes pour le jury de nez sur la commune de Grisolles.

M. HAY estime que la mise en place du jury de nez n'est pas la seule solution et que cela ne doit pas se substituer à la recherche de solution technique afin de pallier au problème d'odeurs.

3- QUESTIONS DIVERSES

Mme PREVOST demande si des analyses d'air peuvent être réalisées afin de démontrer qu'aucune substance dangereuse n'est émise par le site.

M. PERRIN rappelle qu'un protocole inédit avait été mis en place sur l'ISDND d'Allemant afin d'analyser l'air ambiant et se demande si un tel protocole ne pourrait pas être mis en place sur le site de Grisolles.

M. le Sous-Préfet demande à ce que la question soit prise en compte par la DREAL, VALOR'AISNE et l'ARS.

Mme PREVOST demande si les capteurs de mesure de H2S et NH3 sont fonctionnels.

M. LITTIERE précise que les capteurs fonctionnent grâce à des panneaux solaires, et qu'ils sont actuellement déchargés.

M. LEVEQUE fait remarquer que celui de Rocourt-Saint-Martin est branché sur la mairie et qu'il ne fonctionne pas grâce à des panneaux solaires.

Mme PETIT précise qu'il y avait un problème de logiciel et que celui-ci vient d'être remplacé. Les capteurs ont également été remplacés. Le système devrait donc être opérationnel très prochainement.

M. HAY indique que des déchets sont transportés dans le bois de Bonnes par des corneilles.

Mme PETIT lui répond que VALOR'AISNE est en contact avec des chasseurs afin de prélever des corneilles.

M. LEVEQUE signale le passage de camions SUEZ sales.

M. LITTIERE lui répond que tous les camions SUEZ ne viennent pas sur le site de VALOR'AISNE.

M. PERIN demande à faire un point sur la santé du personnel et s'interroge sur le nombre d'incidents/accidents.

M. BUISINE répond que tout va bien, qu'il n'y a pas eu de changement de personnel depuis l'ouverture du site et qu'il n'y a pas d'arrêt de travail non plus.

Mme PREVOST demande si un état des lieux écologique a été réalisé par la DREAL.

Mme DI NATALE répond qu'une inspection a été réalisée sur ce thème en 2017 et que les conclusions ont été présentées lors de la précédente CSS, à savoir : des éléments décrits dans le dossier de demande d'autorisation initial ont bien été constatés, mais puisque l'on est sur du vivant, des évolutions ont eu lieu et VALOR'AISNE s'est engagé à faire réaliser un nouvel état initial du biocorridor par un bureau d'études spécialisé.

Mme PREVOST demande si elle peut être présente le jour où la visite du biocorridor avec le bureau d'études sera effectuée.

M. LITTIERE lui répond favorablement.

En l'absence de question supplémentaire la réunion est close à 12h15.

Le sous-préfet

Ronan LEAUSTIC